



# COMMUNE DE KOERICH



## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

### A V I S

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 18.09.2023 et en raison de travaux de voirie, notre collège échevinal a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur l'intersection rue Principale (CR109) avec la rue de Nospelt et de la rue de Windhof à Goetzingen, ceci pour une durée estimée à 5 semaines:

**Art. 1 :** A partir du samedi 23.09.2023, la circulation à la hauteur de l'intersection rue Principale (CR109) avec la rue de Nospelt à Goetzingen sera réglementée comme suit :

- a) Rétrécissement de la chaussée à la hauteur de l'intersection rue Principale (CR109) avec la rue de Nospelt à Goetzingen ;
- b) mise en place de feux de signalisation à la hauteur de l'intersection rue Principale (CR109) avec la rue de Nospelt à Goetzingen.

**Art. 2 :** A partir du lundi 02.10.2023, la circulation dans la rue de Windhof à Goetzingen sera réglementée comme suit :

- a) Rétrécissement de la chaussée à la hauteur de l'intersection rue Principale (CR109) avec la rue de Nospelt jusqu'à la hauteur de l'église de Goetzingen ;
- b) interdiction de stationner des deux côtés de la rue à la hauteur de l'intersection rue Principale (CR109) avec la rue de Nospelt jusqu'à la hauteur de l'église de Goetzingen ;
- c) mise en place de feux de signalisation à la hauteur de l'intersection rue Principale (CR109) avec la rue de Nospelt et dans la rue de Windhof.

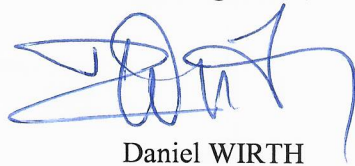
**Art. 3 :** La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Art. 4 :** Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi du 14.02.1955, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 18.09.2023

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins

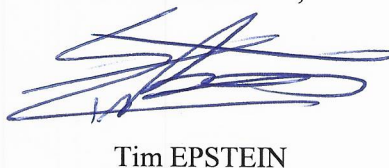
Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH



Le secrétaire f. f.,



Tim EPSTEIN